

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N°69-251/PR-SGG

du 29 Septembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant
formation du Gouvernement,

D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 30 Septembre 1969, Mr Issaka DANGOU,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
est chargé de l'intérim du Chef du Gouvernement, chargé des
Affaires Intérieures, de la Sécurité et de la Défense Nationale,
pendant l'absence de Monsieur le Président de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions :

PR 6 - MJL 2 - Ministères 9
CS 6 - CES 5 - SGG 4 - SGM 10
EM-FAD 2 - DAI 4 - SGPR 2 - DSN 1
IAA-DCCT-DN-Gde Chanc. 4 - DGN 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1.


Emile-Derlin ZINSOU